

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : 2 972 257

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 11 51659

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : G 01 M 5/00 (2012.01), G 01 M 17/007

⑫

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 01.03.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 07.09.12 Bulletin 12/36.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la  
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés : Certificat d'utilité résultant de la trans-  
formation volontaire de la demande de brevet dépo-  
sée le 01/03/11.

⑦1 Demandeur(s) : RENAULT S.A.S — FR.

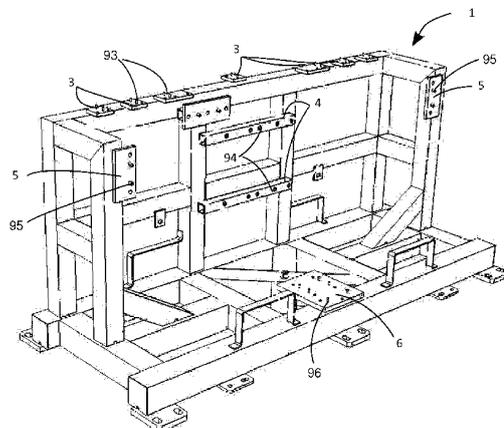
⑦2 Inventeur(s) : CHHEANG NAKRY, COUMES  
PATRICK et DIDIER SEBASTIEN.

⑦3 Titulaire(s) : RENAULT S.A.S.

⑦4 Mandataire(s) : RENAULT SAS.

⑤4 BÂTI DE SUPPORT D'UN POSTE DE CONDUITE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE LORS D'UN ESSAI OU D'UN  
TEST ET INTERFACE POUR UN TEL BÂTI.

⑤7 Bâti (1) de support d'un poste de conduite (200a;  
200b), notamment bâti d'essai ou de test d'un poste de con-  
duite (200a; 200b), comprenant un premier groupe de  
moyens (3, 4, 5, 6) de fixation amovible destiné à coopérer  
avec un deuxième groupe de moyens de fixation associé à  
une interface (13a, 14a, 15a, 16a; 13b, 14b, 15b, 16b) des-  
tinée à interfacier le poste de conduite (200a; 200b) au bâti  
(1).



FR 2 972 257 - A3



La présente invention concerne un bâti de support d'un poste de conduite d'un véhicule automobile, notamment un bâti de support d'un poste de conduite pour supporter le poste de conduite pendant une phase de test, par exemple une phase de test de vieillissement ou une phase de test d'endurance.

5 L'invention concerne encore une première interface amovible destinée à interfacier un premier type de poste de conduite au bâti. L'invention concerne encore une deuxième interface amovible destinée à interfacier un deuxième type de poste de conduite au bâti. L'invention concerne encore un ensemble comprenant un tel bâti et la première interface et/ou la deuxième interface.

10

Un poste de conduite d'un véhicule automobile comprend notamment les éléments suivants : un volant de direction, un climatiseur, une planche de bord, des instrumentations, une traverse de poste de conduite et une console centrale, la console centrale supportant par exemple le levier de vitesse.

15

La traverse supporte par exemple la planche de bord et le climatiseur et des fils électriques. Elle est normalement fixée sur la structure de caisse du véhicule, par exemple grâce à des vis. Elle peut par exemple être fixée grâce à des vissages selon l'axe longitudinal et/ou l'axe transversal et/ou l'axe vertical. Une béquille peut également relier la traverse à la structure de caisse. La traverse peut également supporter une colonne de direction sur laquelle le volant de direction est fixé. Les instrumentations (un compteur de vitesse, de kilométrage,...), un autoradio, des commandes de climatisation peuvent quant à eux être fixés sur la planche de bord.

25

La planche de bord est habituellement maintenue sur la structure de caisse par des agrafes. Ces agrafes peuvent être disposées en différents endroits, notamment deux ou trois endroits, en partie avant. Les agrafes sont par exemple clippées dans une découpe de la structure de caisse et pincent la planche de bord pour la maintenir. La traverse du poste de conduite peut être indexée sur la structure de caisse à l'aide de pions et être fixée ou maintenue

30

sur la structure de caisse par des vis, notamment en plusieurs endroits. Elle peut être rigidifiée en partie centrale par une béquille fixée sur un plancher du véhicule automobile.

- 5 Au niveau du volant de direction, un tirant ou bras peut relier mécaniquement la traverse à la structure de caisse. Le climatiseur est de préférence supporté par la traverse. Il n'est de préférence pas fixé directement sur la structure de caisse. Il peut être en contact en différents endroits, notamment trois endroits, avec la parcloze qui sépare le compartiment moteur et l'habitacle. Au niveau  
10 de ces endroits, des joints, notamment des joints en mousse, peuvent être prévus.

Pour assurer la fiabilité, le poste de conduite doit subir les tests ou essais de validation en plusieurs phases pour répondre au cahier des charges, par  
15 exemple :

- Un test de tenue aux vieillissements vibratoires (moyen d'essai type pot vibrant),
- Un test de tenue aux vieillissements thermiques,
- Un test d'endurance à la manœuvre des ouvrants,
- 20 - Un test d'homologation ECE21 ...

Dans une première phase, les tests sont réalisés au niveau du sous-système constitué par le poste de conduite, c'est-à-dire que le poste de conduite n'est pas monté sur le véhicule.

25

Dans une deuxième phase, les tests sont réalisés alors que le poste de conduite est monté sur le véhicule. Les tests sont alors réalisés ou principalement réalisés en roulage. Dans cette phase, le poste de conduite est positionné et fixé sur la structure de caisse du véhicule en plusieurs endroits  
30 par l'intermédiaire de la traverse et de la planche de bord.

La première phase nécessite un bâti qui remplace la structure de caisse du véhicule en termes de positionnement et de fixation afin de pouvoir placer le poste de conduite à tester sur un banc ou dans une cabine d'essai.

5 Ces bâtis posent problème. En effet, pour chaque nouveau projet de véhicule, il faut différents bâtis qu'il faut concevoir et fabriquer. L'étude du bâti est laborieuse et la fabrication est coûteuse. Avant la fabrication des bâtis, une étude est nécessaire pour définir des interfaces de positionnement et de fixations car tous les postes de conduite sont différents les uns des autres en  
10 termes de géométrie. De plus, les structures de caisse destinées à les recevoir sont également différentes. De ce fait, aucun des bâtis existant des projets précédents ne se ressemblent. Il est nécessaire d'étudier la structure du bâti pour assurer la conformité au cahier des charges, notamment en termes de rigidité pour qu'il ne perturbe pas les résultats d'essais. Pour la  
15 tenue aux vieillissements vibratoires, il est très important que le bâti soit suffisamment rigide pour ne pas entrer en résonance et solliciter le sous-système constitué par le poste de conduite testé. Lors de chaque nouveau projet, on refait la même chose différemment et entièrement pour concevoir et réaliser des bâtis.

20

Après les phases de validations en sous-système, les bâtis ne sont pas détruits. Il est très contraignant de les stocker. Et pourtant, ils doivent être conservés pour assurer les contrôles ultérieurs sur des pièces réalisées en série.

25

La diversité des bâtis, leur coût de conception, de fabrication et de stockage sont autant d'inconvénients.

On connaît du document FR 2 925 161 une palette pour un agencement de  
30 banc d'essai permettant de faciliter les déplacements et mises en place d'un organe de véhicule automobile à tester entre les différents postes du banc

d'essai. Une telle palette n'apporte pas de solution aux inconvénients évoqués précédemment.

5 Le but de l'invention est donc de concevoir un bâti s'adaptant à différents postes de conduite de véhicule automobile.

Selon l'invention, le bâti de support d'un poste de conduite, notamment bâti d'essai ou de test d'un poste de conduite, comprend un premier groupe de moyens de fixation amovible destiné à coopérer avec un deuxième groupe de  
10 moyens de fixation associé à une interface destinée à interfacier le poste de conduite au bâti.

Le premier groupe de moyens de fixation amovible d'interface peut comprendre :

- 15
- un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti, et/ou
  - un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti, et/ou
  - un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier  
20 une traverse du poste de conduite au bâti, et/ou
  - un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti, et/ou
  - un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti.

25

Le bâti peut comprendre au moins un moyen de positionnement de l'interface relativement au bâti.

L'au moins un moyen de positionnement peut comprendre :

- un élément de positionnement, relativement au bâti, d'un élément d'interface destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti, et/ou
- 5 – un élément de positionnement, relativement au bâti, d'un élément d'interface destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti, et/ou
- un élément de positionnement, relativement au bâti, d'un élément d'interface destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti, et/ou
- 10 – un élément de positionnement, relativement au bâti, d'un élément d'interface destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti, et/ou
- un élément de positionnement, relativement au bâti, d'un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au
- 15 bâti.

Selon l'invention, une interface comprend un ou plusieurs éléments d'interface amovibles destinés à interfacier un premier type de poste de conduite à un bâti de support de poste de conduite, notamment un bâti d'essai ou de test.

20

L'interface peut comprendre :

- un élément d'interface destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti, et/ou
- un élément d'interface destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti, et/ou
- 25 – un élément d'interface destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti, et/ou
- un élément d'interface destiné à interfacier une console au bâti, et/ou
- 30 – un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti.

L'élément d'interface destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti peut comprendre un moyen de fixation au bâti et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti, et/ou l'élément d'interface destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti peut comprendre un moyen de fixation au bâti et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti, et/ou l'élément d'interface destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti peut comprendre un moyen de fixation au bâti et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti, et/ou l'élément d'interface destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti peut comprendre un moyen de fixation au bâti et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti, et/ou l'élément d'interface destiné à interfacier un tirant de poste de conduite au bâti peut comprendre un moyen de fixation au bâti et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti.

15

Selon l'invention, un ensemble comprend un bâti défini précédemment et une première interface définie précédemment et/ou une deuxième interface définie précédemment.

20 Les dessins annexés représentent, à titre d'exemple, un mode de réalisation d'un bâti de support d'un poste de conduite selon l'invention et deux modes de réalisation d'une interface amovible pour interfacier mécaniquement un tel bâti et un tel poste de conduite.

25 La figure 1 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'un bâti de support d'un poste de conduite selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un ensemble comprenant un bâti selon invention et une première interface amovible selon invention.

30

La figure 3 est une vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation d'un ensemble comprenant un bâti selon invention et une deuxième interface amovible selon invention.

- 5 Les figures 4a et 4b sont respectivement des vues en perspective de détail des premier et deuxième modes de réalisation de l'ensemble, au niveau d'une fixation de climatiseur.

- 10 Les figures 5a et 5b sont respectivement des vues en perspective de détail des premier et deuxième modes de réalisation de l'ensemble, au niveau d'une fixation de traverse de poste de conduite.

La figure 6 est une vue en perspective de détail d'un mode de réalisation d'un ensemble selon l'invention, au niveau d'une fixation de planche de bord.

15

La figure 7 est une vue en perspective de détail d'un mode de réalisation d'un ensemble selon l'invention, au niveau d'une fixation de console.

- 20 Les figures 8a et 8b sont respectivement des vues en perspective des premier et deuxième modes de réalisation de l'ensemble, une planche de bord d'un premier type étant montée sur le premier mode de réalisation de l'ensemble et une planche de bord d'un deuxième type étant montée sur le deuxième mode de réalisation de l'ensemble.

- 25 Un mode particulier de réalisation d'un bâti 1 de support de poste de conduite d'un véhicule automobile selon l'invention est décrit ci-après en référence aux figures 1 à 3. Un tel bâti 1 permet de remplacer la structure de caisse du véhicule automobile et de supporter le poste de conduite pendant des phases de test ou d'essai.

30

Un poste de conduite d'un véhicule automobile comprend tout ou partie des éléments suivants : un volant de direction, un climatiseur, une planche de bord 110a ; 110b, respectivement associée à une traverse 100a ; 100b de poste de conduite, des instrumentations, une colonne de direction, un tirant reliant  
5 mécaniquement la traverse à la structure de caisse du véhicule automobile et une console centrale, la console centrale supportant par exemple le levier de vitesse.

Le bâti 1 peut principalement comprendre une structure, notamment une  
10 structure métallique, généralement en tubes carrés ou rectangulaires, sur lequel est fixé un premier groupe de moyens 3, 4, 5, 6 de fixation amovible pour fixer de manière amovible une interface destinée à interfacier le poste de conduite au bâti 1. De préférence, le premier groupe de moyens de fixation est fixé d'une manière définitive ou inamovible à la structure.

15 De préférence, le premier groupe de moyens de fixation comprend plusieurs éléments de fixation 3, 4, 5, 6 destinés, respectivement, à fixer de manière amovible plusieurs éléments de l'interface 13a, 14a, 15a, 16a ; 13b, 14b, 15b, 16b.

20

Par exemple, le premier groupe de moyens de fixation comprend :

- un élément 3 de fixation d'un élément d'interface 13a ; 13b destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti 1, et/ou
- 25 – un élément 4 de fixation d'un élément d'interface 14a ; 14b destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti 1, et/ou
- un élément 5 de fixation d'un élément d'interface 15a ; 15b destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti 1, et/ou
- 30 – un élément 6 de fixation d'un élément d'interface 16a ; 16b destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti 1, et/ou

- un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti 1.

Les éléments 3, 4, 5, 6 du premier groupe de moyens de fixation sont de  
5 préférence réalisés sur une ou plusieurs platines ou dans des platines fixées  
de manière inamovible, par exemple soudées, à la structure du bâti 1.

Sur les figures 5b, 6 et 7, les éléments de fixation 3, 5, 6, du groupe de  
premiers moyens de fixation comprennent, respectivement, des perçages 43,  
10 45, 46 lisses ou taraudés destinés à recevoir des vis de fixation.  
Alternativement, les éléments de fixation peuvent comprendre tout autre  
moyen, comme notamment des goujons.

Le premier groupe de moyens de fixation du bâti 1 est destiné à coopérer avec  
15 un deuxième groupe de moyens de fixation associé à l'interface. C'est grâce à  
la coopération de ces premier et deuxième groupes de moyens de fixation que  
la fixation amovible de l'interface sur le bâti 1 est réalisée.

Ainsi, sur le mode de réalisation représenté aux figures 5b, le deuxième  
20 groupe de moyens de fixation, prévu sur l'interface associée à l'élément de  
fixation 5 comprend des perçages 55 taraudés ou lisses et destinés à recevoir  
des vis de fixation 75. Alternativement, le deuxième groupe de moyens de  
fixation peut comprendre tout autre moyen, comme notamment des goujons.

25 De préférence, le bâti 1 comprend des premiers moyens de positionnement  
destinés à localiser l'interface correspondante relativement au bâti 1.

Par exemple, les premiers moyens de positionnement comprennent :

- un élément 93 de positionnement, relativement au bâti 1, de  
30 l'élément d'interface 13a ou 13b destiné à interfacier une planche de  
bord du poste de conduite au bâti 1, et/ou

- un élément 94 de positionnement, relativement au bâti 1, de l'élément d'interface 14a ou 14b destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti 1, et/ou
- 5 – un élément 95 de positionnement, relativement au bâti 1, de l'élément d'interface 15a ou 15b destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti 1, et/ou
- un élément 96 de positionnement, relativement au bâti 1, de l'élément d'interface 16a ou 16b destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti 1, et/ou
- 10 – un élément de positionnement, relativement au bâti 1, de l'élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti 1.

15 Sur le mode de réalisation représenté aux figures 5b, 6 et 7, le premier moyen de positionnement comporte des pions 35, 33, 36 de centrage destinés à venir se loger dans des perçages lisses. Alternativement, le premier moyen de positionnement peut comprendre tout autre moyen, comme notamment des perçages lisses.

20 Le premier moyen de positionnement coopère avec des deuxièmes moyens de positionnement prévu sur l'interface associée. C'est grâce à la coopération de ces deux moyens de positionnement que le positionnement de l'interface sur le bâti 1 est réalisé.

25 Ainsi, sur le mode de réalisation représenté figures 5b, 6, 7, le deuxième moyen de positionnement prévu sur l'interface est réalisé grâce aux perçages lisses 55 et destinés à recevoir les pions 35, 33, 36 de centrage. Ces perçages sont réalisés sur chacun des éléments de l'interface. Alternativement, le deuxième moyen de fixation peut comprendre tout autre moyen, comme  
30 notamment des pions de centrage.

Le premier moyen de positionnement est de préférence réalisé sur une ou plusieurs platines ou dans des platines fixées de manière inamovible, par exemple soudées, à la structure du bâti 1.

- 5 L'invention porte également sur l'interface évoquée précédemment. Cette interface comprend par exemple :
- L'élément d'interface 13a ou 13b destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti 1, et/ou
  - l'élément d'interface 14a ou 14b destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti 1, et/ou
  - 10 – l'élément d'interface 15a ou 15b destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti 1, et/ou
  - l'élément d'interface 16a ou 16b destiné à interfacier une console au bâti 1, et/ou
  - 15 – un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti 1.

L'élément d'interface 13a ; 13b représenté à la figure 6 et destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti 1 comprend un moyen de fixation (non représenté) au bâti 1 et/ou un moyen de positionnement (non représenté) relativement au bâti 1. Cet élément d'interface 13a ; 13b porte par exemple une agrafe 23 permettant de maintenir la planche de bord.

20

L'élément d'interface 14a, 14b destiné représentés aux figures 5a et 5b, à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti 1 comprend un moyen (non représenté) de fixation au bâti 1 et/ou un moyen (non représenté) de positionnement relativement au bâti 1.

25

Ainsi, l'élément d'interface 15a ; 15b, représentés aux figures 5a et 5b, destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti 1 comprend le moyen

30

(perçage lisse) 55 de fixation au bâti 1 et/ou un moyen 65 de positionnement relativement au bâti 1.

5 L'élément d'interface 16a ; 16b représenté à la figure 7, destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti 1 comprend un moyen (non représenté) de fixation au bâti 1 et/ou un moyen (non représenté) de positionnement relatif au bâti 1.

10 L'élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti 1 comprend un moyen de fixation au bâti 1 et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti 1.

15 Cette interface est propre à un type particulier de poste de conduite. Ainsi, le bâti 1 peut être adapté, grâce à différentes interfaces, à différents types de postes de conduite.

20 Figures 8a et 8B et 2 et 3, l'invention porte encore sur un ensemble 2a ; 2b comprenant le bâti 1 selon l'invention et l'interface, l'interface comprenant par exemple plusieurs éléments d'interface. De tels ensembles 2a ; 2b sont représentés aux figures 2 et 3 et aux figures 8a et 8b. Un premier ensemble 2a comprend une première interface destinée à adapter le bâti 1 à un premier type de poste de conduite 200a et un deuxième ensemble 2b comprend une deuxième interface destinée à adapter le bâti 1 à un deuxième type de poste de conduite 200b.

25

Le bâti 1 peut être muni de patins de liaison au banc d'essai (notamment 6 patins de liaison), de roulettes de déplacement (notamment 4 roulettes) et de poignées de levage.

30 L'avantage du bâti 1 selon l'invention est économique. Les dépenses et le coût de stockage sont réduits puisque le bâti est réutilisé pour différents

projets de véhicule. Il n'est donc plus nécessaire d'étudier et de fabriquer des bâtis pour chaque nouveau véhicule. Il suffit seulement d'étudier l'interface qui permettra d'adapter le bâti 1 au nouveau poste de conduite. L'économie se fait ainsi sur les coûts d'étude, de vérification de conformité au cahier des charges et de fabrication des bâtis puisque les bâtis sont réutilisés.

Dans les différents modes de réalisation, les éléments d'interface peuvent comprendre des entretoises et/ou des équerres.

10 Le bâti 1 selon l'invention est de préférence utilisable pour des projets de véhicule automobile ayant la même largeur ou sensiblement la même largeur.

Revendications :

1. Bâti (1) de support d'un poste de conduite (200a ; 200b), notamment bâti d'essai ou de test d'un poste de conduite (200a ; 200b), comprenant un premier groupe de moyens (3, 4, 5, 6) de fixation amovible destiné à coopérer avec un deuxième groupe de moyens de fixation associé à une interface (13a, 14a, 15a, 16a ; 13b, 14b, 15b, 16b ) destinée à interfacier le poste de conduite (200a ; 200b) au bâti (1).  
5
  
- 10 2. Bâti selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le premier groupe de moyens de fixation amovible d'interface comprend :
  - un élément (3) de fixation d'un élément d'interface (13a ; 13b) destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - 15 – un élément (4) de fixation d'un élément d'interface (14a ; 14b) destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément (5) de fixation d'un élément d'interface (15a ; 15b) destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti (1),  
20 et/ou
  - un élément (6) de fixation d'un élément d'interface (16a ; 16b) destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti (1),  
et/ou
  - un élément de fixation d'un élément d'interface destiné à interfacier  
25 un tirant du poste de conduite au bâti (1).
  
3. Bâti selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un moyen de positionnement de l'interface relativement au bâti (1).  
30

4. Bâti selon la revendication précédente, caractérisé en ce que l'au moins un moyen de positionnement comprend :
- un élément (93) de positionnement, relativement au bâti (1), d'un élément d'interface (13a ; 13b) destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément (94) de positionnement, relativement au bâti (1), d'un élément d'interface (14a ; 14b) destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément (95) de positionnement, relativement au bâti (1), d'un élément d'interface (15a ; 15b) destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément (96) de positionnement, relativement au bâti (1), d'un élément d'interface (16a ; 16b) destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément de positionnement, relativement au bâti (1), d'un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti (1).
5. Interface comprenant un ou plusieurs éléments (13a, 14a, 15a, 16a ; 13b, 14b, 15b, 16b) d'interface amovibles destinés à interfacier un premier type de poste de conduite à un bâti (1) de support de poste de conduite, notamment un bâti (1) d'essai ou de test.
6. Interface selon la revendication précédente, caractérisée en ce qu'elle comprend :
- un élément d'interface (13a ; 13b) destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément d'interface (14a ; 14b) destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti (1), et/ou
  - un élément d'interface (15a ; 15b) destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti (1), et/ou

- un élément d'interface (16a ; 16b) destiné à interfacier une console au bâti (1), et/ou
- un élément d'interface destiné à interfacier un tirant du poste de conduite au bâti (1).

5

7. Interface selon la revendication 6, caractérisée en ce que :

- l'élément d'interface destiné à interfacier une planche de bord du poste de conduite au bâti (1) comprend un moyen de fixation au bâti (1) et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti (1), et/ou

10

- l'élément d'interface destiné à interfacier un moyen de climatisation du poste de conduite au bâti (1) comprend un moyen de fixation au bâti (1) et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti (1), et/ou

15

- l'élément d'interface destiné à interfacier une traverse du poste de conduite au bâti (1) comprend un moyen (55) de fixation au bâti (1) et/ou un moyen (65) de positionnement relativement au bâti (1), et/ou

20

- l'élément d'interface destiné à interfacier une console du poste de conduite au bâti (1) comprend un moyen de fixation au bâti (1) et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti (1), et/ou
- l'élément d'interface destiné à interfacier un tirant de poste de conduite au bâti (1) comprend un moyen de fixation au bâti (1) et/ou un moyen de positionnement relativement au bâti (1).

25

8. Ensemble (2a ; 2b) comprenant un bâti (1) selon l'une des revendications 1 à 4 et une première interface selon l'une des revendications 5 à 7 et/ou une deuxième interface selon l'une des revendications 5 à 7.

1/6

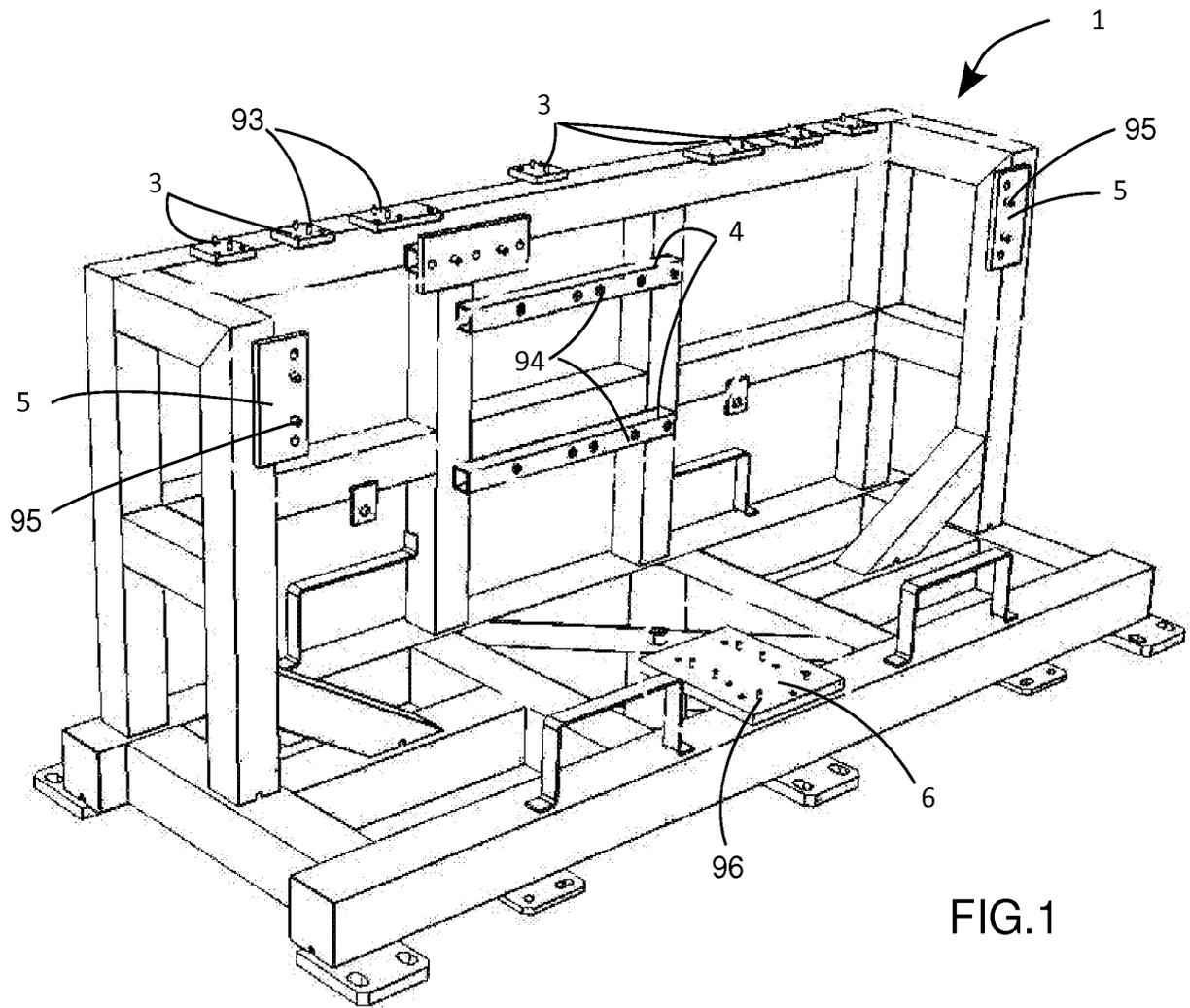


FIG. 1

2/6

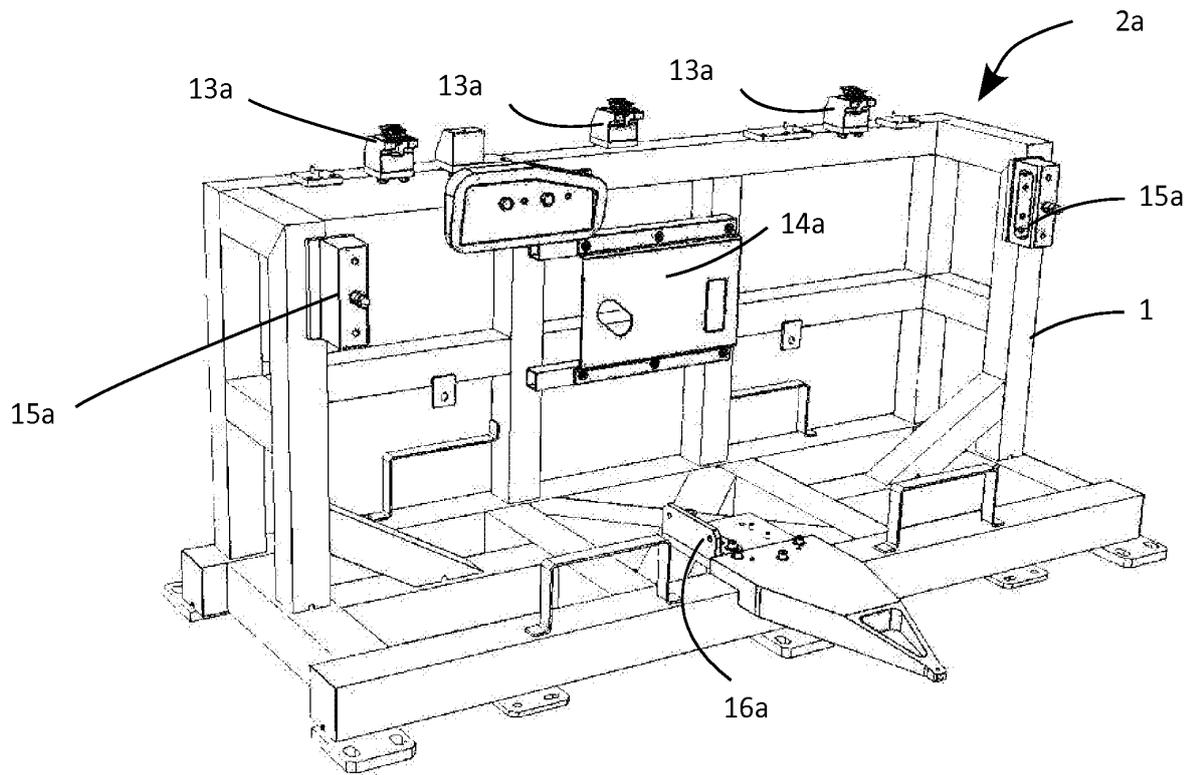


FIG. 2

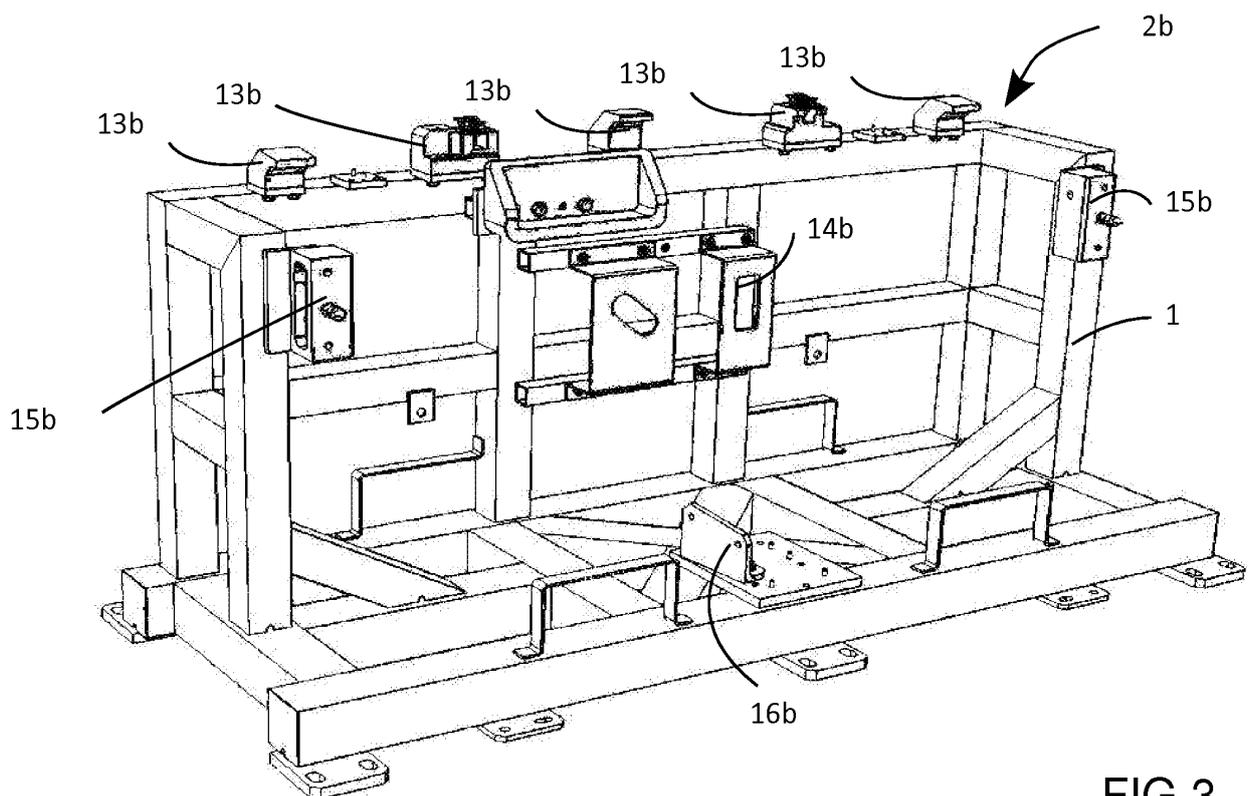


FIG. 3

3/6

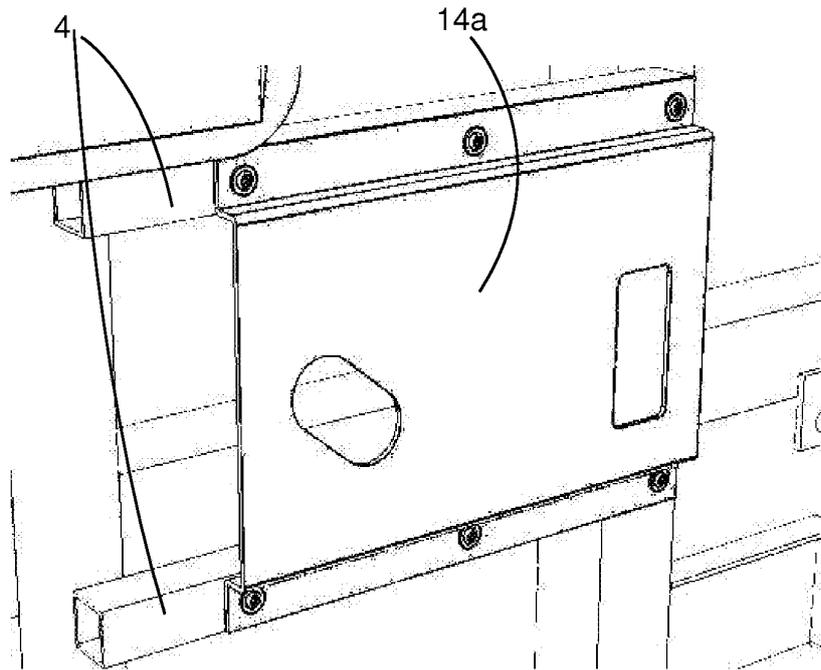


FIG. 4a

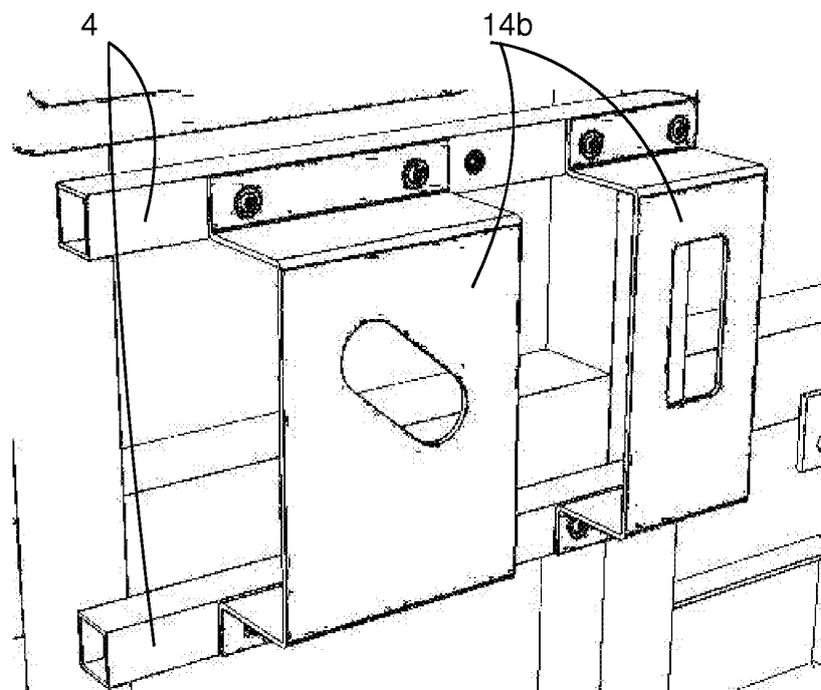


FIG. 4b

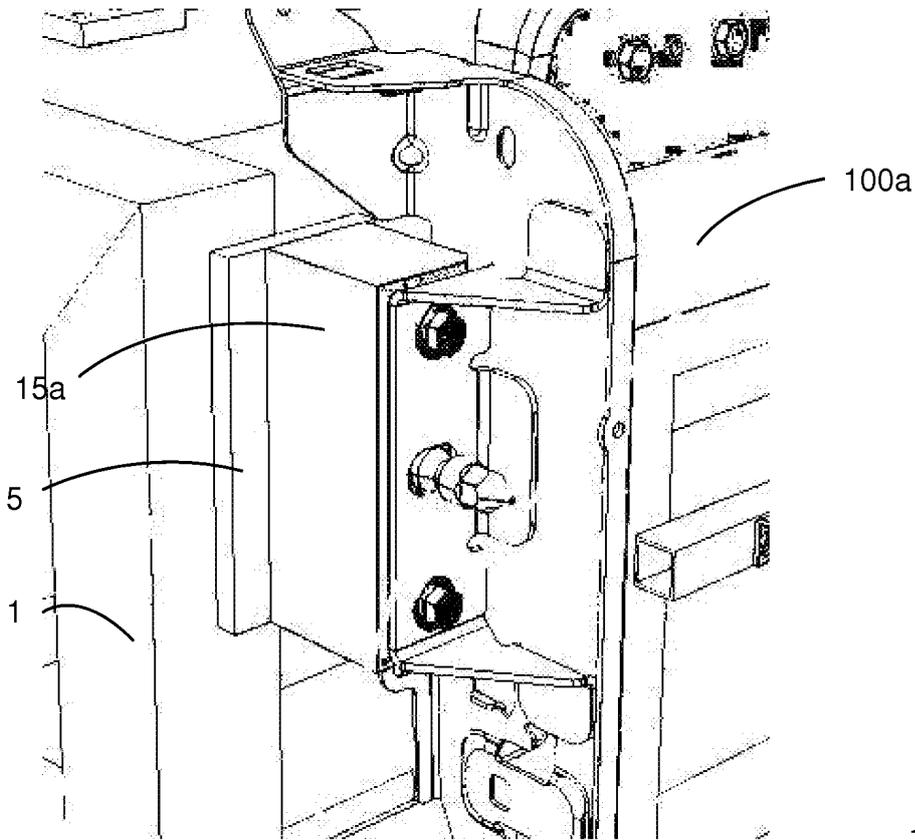


FIG. 5a

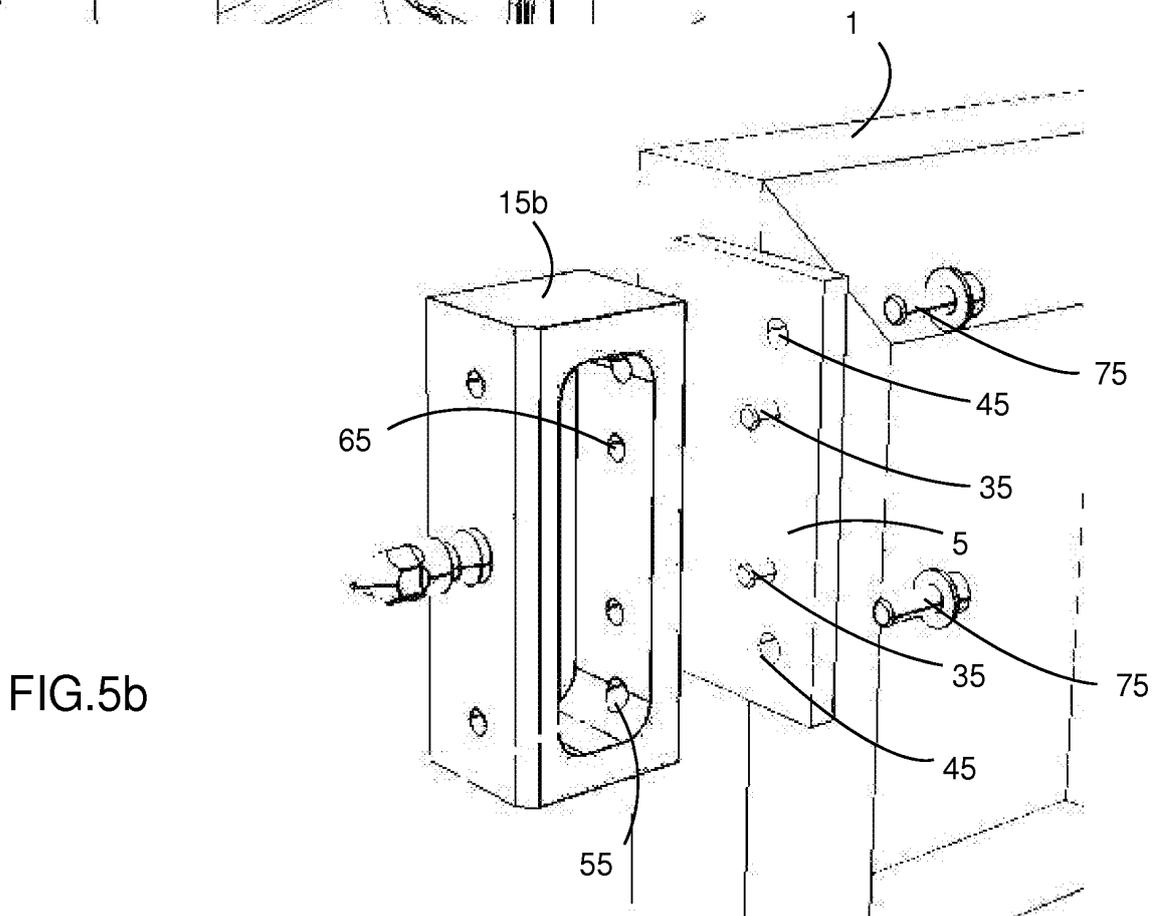


FIG. 5b

5/6

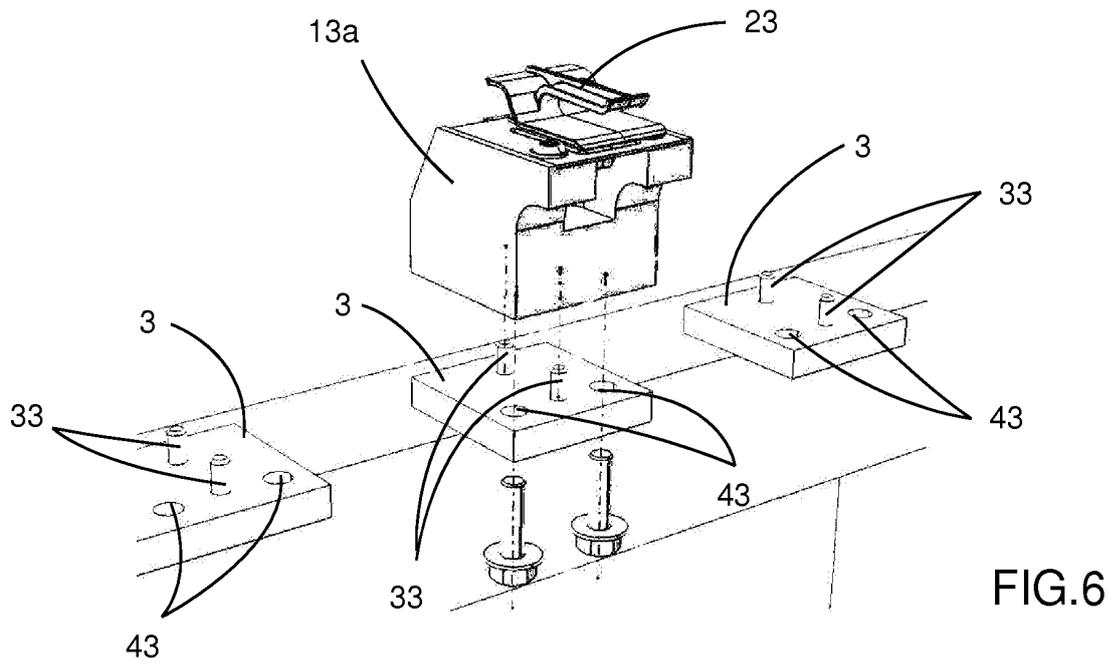
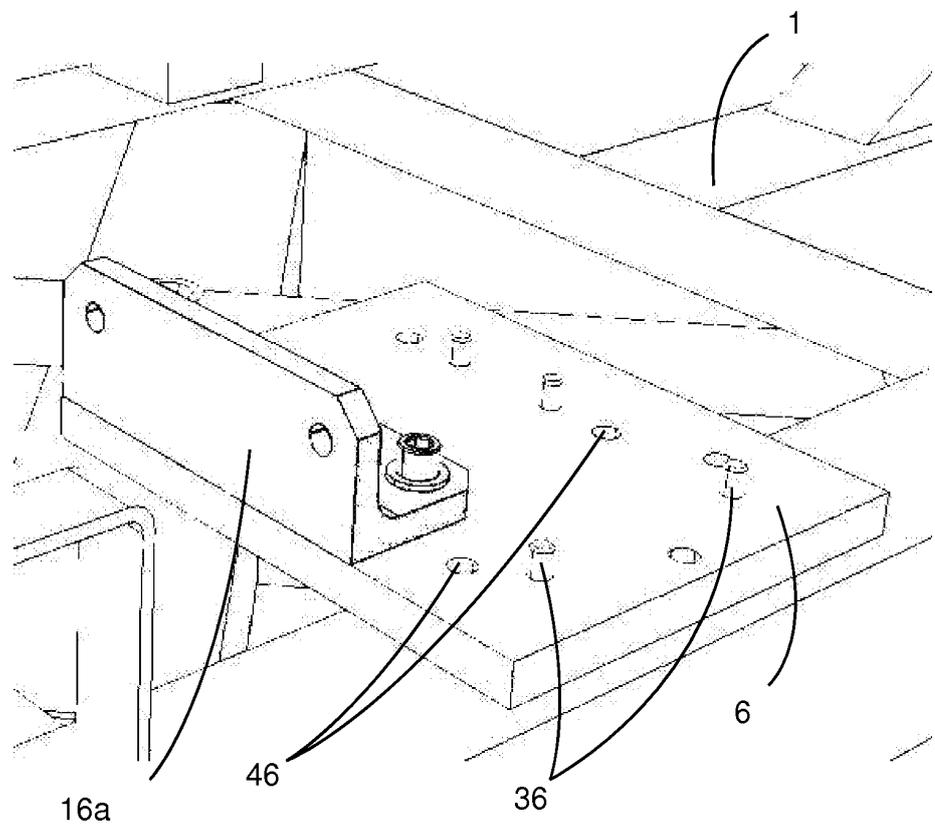


FIG. 6

FIG. 7



6/6

